

« La France a tué » Philippine ! La Justice marche mieux en Argentine !

écrit par Jacques Martinez | 26 septembre 2024



Les rugbymen français Hugo Auradou et Oscar Jegou
et leur avocat argentin.

fig-media-photo fig-img fig-img



Les rugbymen français Hugo Auradou et Oscar Jegou
et leur avocat argentin.
fig-media-photo fig-img fig-img

Deux « Justices », celle en France avec drames et tragédies et aux dossiers sur des années et celle en Argentine avec, en deux mois, la résolution de l'affaire de nos deux rugbymen...

Certes si je sais qu'en France, pour moi, la Justice a disparu pour laisser sa place à l'A j u s t i c e -avec son A privatif-, j'ignore tout de la Justice en Argentine sinon une seule affaire -ce qui, je l'avoue, est des plus légers-, celle des rugbymen français accusés par une Argentine de sévices voire de viols, rugbymen que RR a été l'un des rares organes de presse à ne pas accabler...

-Voir : le 16 juillet, « [Argentine : rugbymans indéfendables, à moins qu'il ne s'agisse d'un coup monté !](#) »

□et le 5 septembre, « [RR est l'un des rares à ne pas avoir](#)

[crié haro sur nos rugbymen ! »](#) -

La Justice argentine a réglé cette affaire en à peine deux mois (en France, avec x appels et recours, cela aurait duré des années !), les Argentins ont reconnu que les accusations portées par la jeune femme n'avaient aucun fondement.

En France, ce n'est pas demain que seront jugés les assassins (oui, « présumés ») de la mort de Lola, Thomas, Kamilya ou d'autres dont Philippine, 19 ans, tuée samedi en plein Paris. Le dernier assassin, peu futé -bien heureusement !- est allé se faire « photographe » le lendemain de son crime dans un distributeur de billets à visage découvert avec la carte bleue de sa malheureuse victime et a pu ensuite être « tracé » jusqu'en Suisse grâce à son téléphone portable !!! -Personnellement, après la mort de Philippine, je serais au plus mal, envahi par la honte, si j'étais à la place du ou des personnes qui ont apposé leur signature ou appliqué leur tampon administratif sur le ou les documents ayant directement entraîné la mort de Philippine ! Ces signatures de magistrats -protégés honteusement par leur statut professionnel- ou ces tampons banalement administratifs, voilà les deux rouages qui font « la France qui tue des citoyens français ! »

Philippine serait toujours parmi sa famille et ses amis, si le magistrat n'avait libéré ce ressortissant marocain déjà condamné pour viol ! Il a manqué 3 petits jours seulement pour que la France reçoive du Maroc son autorisation de reprendre son ressortissant !!! D'autant que la journaliste Charlotte d'Ornellas a révélé sur CNews ce mercredi soir, dans Face à l'info de Christine Kelly, que tous les magistrats savent que les pays des OQTF n'acceptent de donner leur autorisation qu'à la date limite !!!

"La France a tué mon mari" : le discours poignant et la colère de la veuve du gendarme mort à Mougins

Par La Provence (avec AFP)
Publié le 27/03/2024 à 08:34 - Mis à jour le 27/03/24 à 12:08



Harmonie Comyn au cours de la cérémonie d'hommage à son mari à Mougins (La Seyne)

Que dire également du cri « mon mari ! » d'Harmonie Comyn lors de l'hommage à son mari, père de ses deux enfants, tué par un chauffard multi délinquant et laissé en liberté par d'autres magistrats : Éric Comyn, adjudant de gendarmerie, qui a été généreusement « élevé » au grade supérieur d'« Adjudant-

chef » ! par le ministre de l'Intérieur d'alors, un certain Gérard Darmanin élu depuis député grâce à un accord avec un électorat ayant également « députisé », entre autres « membres de l'arc républicain », le « fiché S » Raphaël Arnaud (1).

□ Cela dit, ce ou ces fonctionnaires de la France judiciaire, donc de cette « France qui tue », ne seront punis qu'au travers de leur seule conscience mais PAS DU TOUT à la suite d'une décision administrative, ni -évidemment- judiciaire puisque, dans cette administration dépendant du ministère de la Justice... Pardon, de l'A j u s t i c e, la loi est appliquée, en un seul domaine, et de manière im-pla-ca-ble : **il est interdit, par sa hiérarchie, de reprocher à un magistrat la moindre « erreur » dans le cadre de sa merveilleuse profession ! Ce doit être la seule profession des in-tou-cha-bles** ! Intouchables comme le furent les magistrats qui, en 1945, sont passés sans aucun souci de la France du Maréchal Pétain à la France du général de Gaulle, puisque leurs jugements rendus sous l'occupation allemande ne pouvaient leur être imputés ! Purée de bonsoir ! Les magistrats sont des in-tou-cha-bles d'autant que quasiment jamais leur identité n'est révélée : elle reste cachée ! Là, cela vaut mieux pour un juge car sa boulangère n'a pas besoin de savoir quel est le merveilleux magistrat qu'elle a comme client et à qui elle sourit tous les matins... Elle risquerait de devoir passer au sourire forcé !



Les rugbymen français Hugo Auradou et Oscar Jegou
et leur avocat argentin.
fig-media-photo fig-img fig-img

Nos deux rugbymen Oscar Jegou et Hugo Auradou rentrés en France, ont eu la chance d'avoir eu affaire, en Argentine, à une autre justice : en Amérique latine, cela semble mieux se passer et, en outre, très rapidement !

Le Figaro a publié mercredi une exclusivité « innocentant » les deux Français, sous le titre :

□« Des éléments qui ne répondent pas aux critères de crédibilité », Le Figaro s'est procuré le rapport accablant pour la plaignante. »

Son journaliste Arnaud Coudry, note que...

□« Dans le rapport des experts psychiatriques, la version des faits de la femme argentine (...) est sérieusement remise en cause. » □En effet, le rapport des experts psychologues « remet sérieusement en cause la version des faits avancés par la plaignante et ses avocats. Après de ces spécialistes, elle tient un récit «incohérent», avec des détails «invraisemblables et peu fiables».

« les spécialistes avancent qu'ils «détectent une tendance (...) mettant l'accent sur les aspects qui peuvent favoriser sa vision des faits et en étant évasive sur les données qui peuvent la compromettre...»

« ces éléments du récit fournis par la plaignante ne répondent pas aux critères de crédibilité ou de validité.»

□« Plus grave, le comité d'experts constate (...) «une manipulation dont le but est de renforcer le rôle de chacun des participants aux événements rapportés (...) Avançant l'image d'une femme maltraitée et soumise, et niant toute participation dans les actes de contenu sexuel qu'elle entend dénoncer».

L'histoire est «déficiente dans sa construction logique.»
(Elle) « n'est pas spontanée et, conformément à ce qui a été

dit précédemment. »

La plaignante -qui avait eu de nombreux échanges téléphoniques avec une amie après sa rencontre avec ceux qu'elle accuse- « reconnaît que, sans ces échanges avec son amie, «elle n'aurait pas signalé» cette affaire. »

□ [Le Figaro](#) est formel :

« La conclusion de ce rapport de sept pages est sans appel :
«En d'autres termes, il y a une limitation de sa capacité d'introspection, des difficultés dans la connaissance de soi, avec une résistance à accepter les conséquences de ses actes. (...) la plaignante présente un besoin de soutien extérieur, ce qui la rend dépendante et perméable aux influences et points de vue qui lui viennent de son environnement.(...) ce qui est évoqué à ce stade ne constitue pas un élément permettant d'évaluer la crédibilité de l'histoire.»

Les deux joueurs de rugby, s'il est évident qu'ils doivent se féliciter d'avoir eu affaire à la Justice argentine plutôt que française, n'en seront pas moins innocentés en France car il est, malheureusement, fort probable que des...
« il n'y a pas de fumée sans feu » vont émaner d'associations féministes ou de certains confrères journalistes « bien pensant » ! Telle Estelle Denis qui, sur RMC Story, avant même ce rapport, avait estimé cet été -bien avant tout jugement- qu'il fallait exclure à jamais ces deux joueurs du XV de France ! Voilà aussi « la France qui tue »... elle, socialement !

Jacques MARTINEZ, journaliste, □à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...

□(1) Raphaël Arnaud arbore fièrement une barbe rappelant, disent les mauvaises langues, celles des islamistes (et non islamiques qui sont nombreux à se raser...)

Selon le site La Maison de l'islam : <https://www.maison-islam.com/articles/?p=148>

□Le port de la barbe servait, dans certains pays, à se différencier des autres habitants qui, eux, se rasaient le visage. Ce qui est le cas actuellement en France.□Le site rappelle les textes :

□« *Taillez-vous les moustaches et laissez-vous la barbe : faites différemment des Zoroastriens* » (Muslim, 260).

Et il précise :

« *S'il arrive que le musulman vit dans un lieu où il n'y a plus (ou presque plus) de non-musulman ne gardant pas la barbe (par exemple dans un lieu où ne vivent que des juifs pratiquants), alors le fait de devoir garder la barbe devient caduque, puisque motivé par le seul fait de garder une apparence de « musulman ». » □*